



# GUIDE DE PROTECTION DES JEUNES DE WOMEN DELIVER



## COMMENT WOMEN DELIVER S'ASSURE-T-IL QUE LES ENFANTS ET LES JEUNES SONT EN SÉCURITÉ DANS SES PROGRAMMES ET SON TRAVAIL DE PLAIDOYER ?

Women Deliver établit un code de conduite, [How We Roll](#), dans son travail avec les jeunes. Ce code de conduite a été co-créé avec les Jeunes leaders de Women Deliver (qui fait partie du programme Jeunes leaders) et l'ancienne génération de Jeunes leaders.

Women Deliver a une [Politique de protection des enfants et des jeunes](#), élaborée en consultation avec le personnel, les partenaires et les conseiller·ère·s juridiques. Chaque personne qui s'engage auprès d'enfants (moins de 18 ans) et/ou de jeunes (18-29 ans) dans le cadre du travail de Women Deliver (« Parties prenantes de Women Deliver », détaillé dans la Politique) est tenue de se conformer à cette politique - y compris les enfants et les jeunes ! Women Deliver offre une formation sur cette politique au personnel, aux consultant·e·s, aux partenaires et aux fournisseur·euse·s, et explique également cette politique à tous les enfants et jeunes avec lequel·le·s l'organisation travaille. Women Deliver évalue également le risque pour un·e enfant ou un·e jeune en s'engageant dans son travail et ses programmes de plaidoyer, et communique ce risque à l'enfant, à la jeune personne ou à son/sa représentant·e légal·e.

Women Deliver maintient une politique de tolérance zéro concernant toute maltraitance physique, émotionnelle, sexuelle et/ou en ligne. Women Deliver maintient une approche « Ne pas nuire » dans son travail et, à ce titre, toute exploitation, négligence ou tout préjudice perpétré envers les enfants ou les jeunes dans les programmes Women Deliver fait l'objet d'un traitement immédiat et sérieux. Toute personne témoin d'un cas de maltraitance, d'exploitation, de négligence ou de préjudice est tenue de le signaler par le biais des procédures de signalement décrites ci-dessous. Lorsque nous recevons ce type de signalement, nous agissons immédiatement pour nous assurer que l'enfant ou la jeune personne est en sécurité et le/la mettons en contact avec toutes les ressources juridiques, médicales, psychologiques ou tout autre dispositif nécessaire à son soutien. Nous prendrons ensuite toutes les mesures éventuellement nécessaires pour répondre au signalement. Tous les signalements de maltraitance feront l'objet d'une enquête approfondie.



# COMMENT SIGNALER UN INCIDENT DE PROTECTION QUE J'AI PERSONNELLEMENT VÉCU OU DONT J'AI ÉTÉ TÉMOIN LORS D'UN ÉVÉNEMENT, D'UN PROGRAMME OU D'UNE CONFÉRENCE WOMEN DELIVER ?

## *Comment signaler un incident :*

Tout d'abord, si vous ou un enfant ou une jeune personne êtes en danger imminent, appelez immédiatement la police. Une fois que la personne victime de l'incident est en sécurité, veuillez signaler l'incident à Women Deliver. Vous devez signaler toute situation qui, selon vous, constitue une violation de cette politique en vous adressant à tout membre du personnel ou consultant e de Women Deliver avec qui vous vous sentez à l'aise, ou en envoyant un e-mail à [safeguarding@womendeliver.org](mailto:safeguarding@womendeliver.org). Tous les événements Women Deliver ont un·e référent·e de protection ou des procédures de protection désignés en mesure de recevoir des signalements ou de vous aider à vous adresser à un membre du personnel de Women Deliver. Vous n'avez pas besoin d'enquêter davantage sur la situation et vous assurer la confidentialité de toutes les informations relatives à l'incident.

## *Protections relatives à un signalement*

Tous les signalements, y compris l'identité de la personne qui signale l'incident, resteront confidentiels et personne ne fera l'objet de représailles pour avoir signalé un incident de bonne foi. Cependant, toute personne qui fait sciemment un faux signalement sera passible de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au renvoi du programme Jeunes leaders.

## *Réponse aux signalements*

Women Deliver prendra les mesures appropriées en temps opportun en réponse à tous les signalements. Lorsqu'une enquête est terminée, Women Deliver conservera un dossier confidentiel de l'incident signalé et des résultats de l'enquête, et prendra les mesures de suivi nécessaires.



# QU'EST-CE QUI EST CONSIDÉRÉ COMME UNE VIOLATION DE CETTE POLITIQUE ?



Il y a violation de cette politique lorsqu'un·e représentant·e de Women Deliver, un·e visiteur·euse du programme, un·e jeune leader ou un·e ancien·ne jeune leader porte préjudice à un enfant ou un·e jeune participant·e lors d'un programme, d'un événement, d'une campagne ou d'une autre activité parrainée par Women Deliver. L'abus, l'exploitation, la négligence ou les préjudices (détaillés dans la [Déclaration de politique](#)) sont tous des cas de violation de cette politique :

- **Une maltraitance** est un comportement qui entraîne un effet préjudiciable réel ou potentiel ou un préjudice pour la santé, le bien-être, la survie, le développement ou la dignité d'un enfant ou d'une jeune personne. Une maltraitance peut être économique, émotionnelle, en ligne, physique ou sexuelle.
- **L'exploitation** est une situation dans laquelle quelqu'un profite d'un pouvoir ou d'un statut inégal à des fins de profit ou de gain.
- **Un préjudice** est tout effet néfaste sur le bien-être physique, psychologique ou émotionnel d'une personne.
- **La négligence** est un manquement persistant à répondre aux besoins physiques ou psychologiques de base d'une personne, entraînant un préjudice réel ou potentiel.

Ces comportements peuvent être intentionnels non, infligés par la personne elle-même, bien qu'ils soient généralement perpétrés par d'autres.

Voici quelques exemples de non-respect de la politique de protection :

- Un membre du personnel de Women Deliver maltraite, exploite ou néglige un·e Jeune leader ou un·e ancien·ne de moins de 30 ans.
- Un·e consultant·e Women Deliver maltraite, exploite ou néglige un·e enfant ou un·e jeune participant·e à un événement Women Deliver.
- Women Deliver partage publiquement les informations personnelles d'un·e Jeune leader ou d'un·e ancien·ne jeune leader de moins de 30 ans sans son consentement ou, dans le cas d'un·e enfant, le consentement des parents ou représentant·e-s légaux ou légales.
- Un·e Jeune Leader ou ancien·ne jeune leader maltraite, exploite ou néglige un·e autre Jeune Leader ou ancien·ne de moins de 30 ans.
- Un·e Jeune Leader ancien·ne jeune leader maltraite, exploite ou néglige un·e enfant ou une jeune personne dans le cadre de la mise en œuvre de sa subvention Women Deliver.

Si vous avez des questions sur cette politique, veuillez contacter le/la référent·e de protection désigné·e dans votre collaboration avec Women Deliver, ou écrivez à [safeguarding@womendeliver.org](mailto:safeguarding@womendeliver.org).